ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réforme

Question écrite n° 92698

Texte de la question

M. François de Mazières interroge M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de la décentralisation et de la fonction publique, chargé de la réforme territoriale sur le coût de la réorganisation la carte régionale. En effet, la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a réduit le nombre de conseils régionaux métropolitains de 22 à 13. Selon le secrétaire d'État à la réforme territoriale, les économies d'échelle seraient d'une dizaine de milliards d'euros à moyen terme. Or il apparaîtrait que cette réforme n'entraînerait aucune économie et générerait même un surcoût net du fait des changements opérés : 250 millions d'euros seraient en particulier nécessaires pour faciliter la mobilité géographique des 10 700 fonctionnaires actuellement en place dans les capitales régionales susceptibles de disparaître, selon le rapport des corps d'inspection « L'évolution de l'organisation régionale de l'État consécutive à la nouvelle délimitation des régions » (avril 2015). Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser le coût réel de la réforme des régions en détaillant, de manière documentée, les économies que le Gouvernement entend réaliser.

Données clés

Auteur : M. François de Mazières
Circonscription : Yvelines (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 92698
Rubrique : Régions
Ministère interrogé : Réforme territoriale
Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 26 janvier 2016, page 698
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)